



FORMATION À LA PALPATION POUR LES AGENTS DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

Formation adaptée aux entreprises employant des personnes de sécurité

Durée, lieu
✓ 3 jours, soit 21 heures
✓ Uniquement en Intra
✓ In situ ou BEAUMONT SUR OISE(95)

Effectif, public et pré-requis
✓ 12 personnes maximum
✓ Tout agent de sécurité devant se conformer à la réglementation
✓ Carte professionnelle
✓ Savoir lire et écrire en français
✓ Habilitation, casier judiciaire vierge

Devis, renseignements et inscriptions
✓ contact@camsformations.com
✓ 01.85.52.11.16

Objectifs pédagogiques

Obtenir la Formation Réglementaire requise pour exercer les palpations lors des activités d'agent de prévention définies par la loi du 12 juillet 1983 modifiée, conformément à la loi du 18 mars 2003 et à ses décrets d'application des 6 septembre 2005 et 7 septembre 2006 exigeant une justification d'aptitude professionnelle

Programme

- Le cadre juridique de la palpation
- Les articles 53, 73 du CCP et 803 du CP
- Le fonctionnement d'un portique et d'un magnétomètre
- La palpation : technique
- La fouille d'un bagage
- La liaison radio
- Compte rendu oral et écrit
- Mise en situation

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques sur la réglementation en Sécurité privée
- Pédagogie active / Mises en situation
- A la fin de la formation, Evaluation de la formation par Feuilles de présence à signer par demi-journée
- Documents supports remis aux stagiaires

Evaluation validation

Evaluation : Mises en situation Pratique

Validation : *Attestation d'entrée et de fin de formation délivrée par le centre de formation jury de professionnels de la sécurité privée ou sûreté*
Mises en situation validées par un jury de professionnel
Le candidat devra avoir participé à toute la formation